



Écomobilité en Drôme

AIDES MOBILITE

Aides à l'achat - location longue durée - aides financières



Edition Janvier 2025

Dromolib - ses partenaires financiers



VELO

Aide à l'achat
Location longue durée
Forfait Mobilités Durables



AIDES A L'ACHAT d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) et vélo

Aides locales en cours :

ARCHE Agglo - aide à l'achat VAE

Conditions et dossier sur : archeagglo.fr

Contact : 04 26 78 78 78 / velo@archeagglo.fr

CC. des Baronnies - aide à l'achats VAE, électrification

Conditions et dossier sur : cc-bdp.fr Contact :

04 75 26 34 37 / mobilites@cc-bdp.fr

CC. Dieulefit Bourdeaux - aide à l'achats VAE, électrification, vélo musculaire

Conditions et dossier sur : ccdb26.fr Contact :

04 75 46 43 49 / contact@ccdb26.fr

CC. du Val de Drôme - aide à l'achats VAE, électrification, vélo musculaire

Conditions et dossier sur : valdedrome.com

Contact : 04 26 52 11 27 / mobilites@val-de-drome.com

CC. du Crestois et du Pays de Saillans - aide à l'électrification

Conditions et dossier sur : cccps.fr Contact : 04

75 40 03 89 accueil@cccps.fr

Coup de pouce entretien / réparation :

Communauté de Communes du Diois - entretien/réparation et équipement

Conditions sur : paydisois.fr Contact : 04 75

22 29 44

Bonus vélo (supprimé le 14/02/2025)

Cette aide à l'achat d'un vélo ou un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion par l'État s'arrête.

Prime à la conversion (supprimé le 14/02/2025)

La "prime à la conversion" permettait lors de la mise au rebut de votre ancien véhicule diesel ou essence de recevoir une aide lors de l'achat ou de la location d'un véhicule peu polluant. Cette aide s'est arrêté en 2024 sauf pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion. Cet aide est maintenu jusqu'au 14 février 2025.

Le Forfait Mobilités Durables

Votre employeur peut mettre en place une indemnité pour les déplacements effectués à vélo par ses salariés pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette indemnité est plafonnée à 800€/ an / personne, elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Ce forfait peut également s'appliquer pour des déplacements effectués en covoiturage, véhicule partagé, vélo / trottinette en location ou en libre-service.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Contactez Dromolib pour obtenir des informations.

LOCATION LONGUE DUREE

Optez pour la location longue durée d'un vélo à assistance électrique. Essayez pendant plusieurs mois sur vos trajets quotidiens, Voyez si c'est le mode de transport vous convient et demandez des informations sur les aides à l'achat .

Proche de chez vous :

ARCHE Agglo VAE 1 à 3 mois

Informations et réservation : velo@archeagglo.fr

Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée VAE

1 à 6 mois

Information et réservation : mobilites@val-de-drome.com

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

VAE 1 à 9 mois

Information et réservation : 04 75 40 03 89 / cccps.com

Dromolib VAE 1 à 3 mois

Information et réservation : contact@dromolib.fr / 04 75 82 92 67

Royans-Vercors - Centre Social La Paz et Activ'Royans

VAE 3 à 12 mois

Informations et réservation : 04 75 47 76 55 / 04 75 48 57 42

Valence Romans Agglomération - Valence Romans Mobilités

Mon Libélo 3 à 6 mois

Informations et réservation : info@citea.info / 04 75 60 06 26

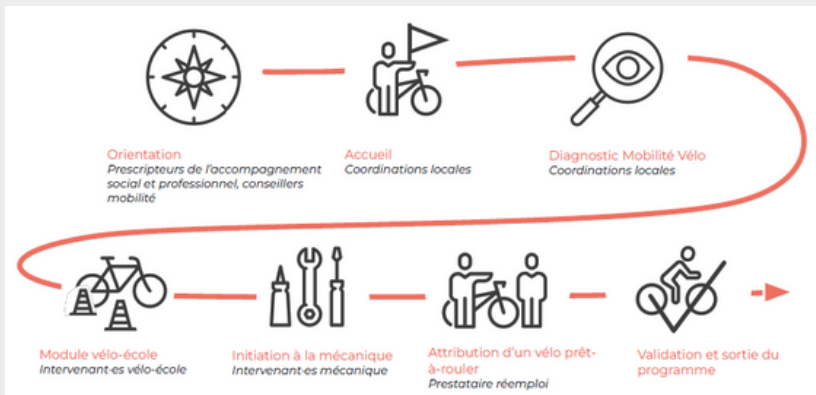
Communauté de Communes des Baronnie

VAE 1 à 6 mois

Informations et réservation : 04 75 26 34 37

Vélo égaux

La Drôme est un des 20 territoires pilotes du projet Vélo égaux. Dans le cadre de ce projet, Dromolib prévoit d'accompagner d'ici 2026, 500 Drômois menacées par la précarité mobilité dans un parcours 100% gratuit d'apprentissage de vélo au plus près de chez eux, de mécanique jusqu'à l'option d'un vélo.



Contact Vélo égaux

velo-egaux@dromolib.fr

--> **Vous pouvez vous inscrire directement sur le site du projet : www.veloegaux.fr**

" Selon le baromètre des mobilités du quotidien, 21 % des habitant.es dans la région Auvergne Rhône-Alpes sont en situation de précarité de mobilité. Le vélo peut être une des solutions accessibles pour combler le manque de transport en commun et les coûts élevés des voitures individuelles. "

TRANSPORT COLLECTIF

Transports en commun
Covoiturage

TRANSPORTS EN COMMUN & COVOITURAGE

Votre employeur a un rôle à jouer dans vos déplacements domicile-travail, il a des obligations légales mais aussi des incitations financières qu'il peut mettre en place.

Covoiturage - Aides locales

CC Porte de DromArdèche
Valence Romans Mobilités
ARCHE Agglo

- **Etape 1**

Les passagers et conducteurs téléchargent l'application blablacar daily (anciennement Klaxit) et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.

- **Etape 2**

L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

- **Etape 3**

Le **conducteur** reçoit une compensation de 1,50€ à 3€ par trajet et par passager, selon la distance parcourue. Pour les **passagers** le trajet est gratuit grâce au soutien des collectivités.

Pour les habitants des collectivités qui ne sont pas (encore) partenaires de blablacar daily : Le prix d'un trajet est défini en fonction de la distance et peut légèrement varier en fonction des points de rendez-vous, ou d'un territoire à un autre.

Votre employeur a l'**obligation légale** de prendre en charge financièrement 50% de votre abonnement de train, bus ou car utilisé pour vous rendre sur votre lieu de travail. Cela s'applique sur les abonnements annuels, mensuels et hebdomadaires.

Le Forfait Mobilités Durables

Votre employeur peut mettre en place une indemnité pour les déplacements effectués en covoiturage par ses salariés pour se rendre sur leur lieu de travail.

Cette indemnité est plafonnée à 800€/an /personne, elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.

Ce forfait peut également s'appliquer pour des déplacements effectués en vélo, véhicule partagé, vélo / trotinette élec.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Prime covoiturage

La prime de 100€ en utilisant les plateformes de covoiturage (Mov'ici, Bla- blacar, Mobicoop, Klaxit, etc.) est actuellement suspendu.

Dromolib vous tient au courant si un nouveau dispositif de soutien voit le jour !

Transports en commun

VEHICULE PLUS PROPRE

Aide à l'achat
Autopartage

AIDES A L'ACHAT & AUTOPARTAGE

Comment utiliser une voiture d'une manière plus écologique ? Envie de passer à l'électrique ? L'État a mis en place des aides pour vous aider à passer le pas. Ils existent des solutions localement sous forme de l'auto-partage en libre service ou entre particuliers.

Aides à l'achat

Bonus écologique

(Dernier changement : décret du 2 décembre 2024)

Il s'agit d'une aide à l'acquisition d'un véhicule électrique neuf. Elle se situe entre 2000 et 4000€ en fonction des revenus. Information et simulateur d'éligibilité sur [ou](#) au n°vert : 0 800 74 74 00 (service et appel gratuit)

Leasing social

Le leasing social est une location avec ou sans option d'achat d'une durée minimale de 3 ans renouvelable une fois. Il permet donc de choisir entre une location longue durée (LLD) et une location avec option d'achat (LOA) permettant d'acquérir le véhicule en fin de location.

l'État s'engage à prendre en charge le premier loyer et le loyer mensuel est d'environ 100€.

<https://www.ecologie.gouv.fr/mon-leasing-electrique>

Bornes de recharges électrique - crédit d'impôt

Au moment de remplir votre avis d'imposition vous pouvez déclarer l'installation d'une borne - avantage limité à 500€.

Autopartage

En remplacement occasionnel d'une voiture pensez à l'autopartage. Le principe : une voiture en libre service sous réservation que vous utilisez quand vous en avez besoin. De quoi faire des économies.

Proche de chez vous :

Libelul - Eure et Aouste-s/-Sye

Information et réservation : libelul-autopartage.fr / 04 75 82 92 67

Crest Autopartage - Crest

Information et réservation : crestautopartage@zaclys.net

Vercorsoleil - La Chapelle en Vercors

Information et réservation : autopartage-vercors-drome@centralesvil-lageoises.fr / 06 07 23 48 44

Val de Quint - St-Julien en Quint

Information et réservation : epi@valdequint.fr / 06 44 87 32 48

Citiz - Agglomération de Valence Romans

Information et réservation : alpes-loire@citiz.fr / 04 76 24 57 25

PROFESSIONNELS

Aide à l'achat vélo
Véhicule plus propre

VEHICULE PLUS PROPRE

Besoin d'un véhicule motorisé pour vos déplacements professionnels ? Optez pour un véhicule électrique.

Aides à l'achat

Bonus écologique (supprimé)

Depuis le 2 décembre 2024, les personnes morales (SARL, SASU, SAS, EURL, SA, SNC, SCS, SCA, etc.) ne peuvent plus bénéficier du bonus écologique.

Certificats d'économies d'énergie

Éligible est l'achat ou la location d'un **véhicule léger électrique** neuf ou en rétrofit.

Pour plus d'informations : <https://www.francemobilites.fr/demarches-partenariales/cee-et-mobilites>

Avez-vous pensé à l'autopartage ?

Vous avez une voiture ou une flotte mais elle est sous-utilisée? Pensez à l'autopartage.

Le principe : une voiture en libre service sous réservation que vous utilisez quand vous en avez besoin. De quoi faire des économies.

Information auprès de Dromolib.

Vélo à Assistance Électrique (VAE) / Vélo cargo

Les Boîtes à Vélo

Disposez de conseils sur l'achat d'un vélo utilitaire et intégrer un réseau d'entreprises à vélo.

>> www.lesboitesavelo.org

Avez-vous pensé à contacter des fondations ?

Norauto, Véolia, Michelin, Macif etc.

Bonus vélo (supprimé le 2 décembre 2024)

L'aide à l'achat d'un vélo ou un vélo à assistance électrique neuf, d'occasion ou cargo par l'État s'arrête. Important : Les véhicules achetés ou loués avant le 2 décembre 2024 et dont la facturation ou le versement du 1er loyer intervient au plus tard le 14 février 2025 peuvent cependant bénéficier des aides en vigueur au moment de l'achat ou de la signature de leur contrat de location.

Objectif Employeur Pro-Vélo (fin de programme)

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo accompagne les employeurs dans le développement d'une culture vélo au sein de leur établissement, par la prise en charge financière d'équipements et de services. L'inscription au programme s'est arrêté le 31 décembre 2024.

Certificats d'économies d'énergie

Éligible est l'achat ou la location d'un **vélo cargo** neuf ou reconditionné. Pour plus d'informations : <https://www.francemobilites.fr/demarches-partenariales/cee-et-mobilites>



Écomobilité en Drôme

CONTACT

dromolib.fr

contact@dromolib.fr

04 75 82 92 67

Adhérez à l'association



Dromolib - ses partenaires financiers

